

SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue par voie de conférence téléphonique conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 4 mai 2020 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles, Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, Steve Bouchard, et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2020-05-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Dépôt et adoption des états financiers 2019
- 3) Nomination d'un vérificateur-auditeur pour l'année 2020
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
- 5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2020
- 6) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 30 avril 2020
- 7) Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement – Mandat pour une demande d'aide financière
- 8) RIDR – Approbation relative au protocole d'entente
- 9) Correspondances et information
 - ✓ Banque Laurentienne - Financement
 - ✓ Loi sur les chiens dangereux
 - ✓ Bibliothèque – Soumission
 - ✓ Poste Canada – Boîtes postales
 - ✓ COVID-19 – Activités estivales annulées jusqu'à la fin août
 - ✓ Entretien des chemins d'hiver – Avis public pour appel d'offres SEAO
- 10) Varia
- 11) Levée de la séance

Adoptée

2020-05-02

2. DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les États financiers pour l'année 2019 préparés et déposés par la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc.

Adoptée

2020-05-03

3. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR-AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité nomme Monsieur Sylvain Guilbault de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc., vérificateur-auditeur pour l'exercice financier de 2020.

Adoptée

2020-05-04

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Mireille Decelles
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 avril 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-05-05

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 14 avril 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-05-06

6. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 30 AVRIL 2020

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 30 avril 2020 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C2000096 à C2000134 et les paiements directs L2000016 à L2000022 totalisant 82 852.25\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2020;
- le registre des salaires, portant les numéros D2000069 à D2000075 (élus), totalisant 4 708.32\$, les numéros D2000067 à D2000068 et D2000076 à D2000094 (employés) totalisant 12 463.61\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2020.

Adoptée

2020-05-07

7. FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT – MANDAT POUR UNE DEMANDE FINANCIÈRE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Richard Gagnon, directeur général, pour faire une demande de subvention à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement au montant de 2,930.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental.

Adoptée

2020-05-08

8. RIDR – APPROBATION RELATIVE AU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) a originalement été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992, laquelle a depuis été remplacée et renouvelée à différentes occasions, avec certaines modifications, afin de maintenir l'existence de la RIDR;

CONSIDÉRANT QU' une entente intermunicipale a notamment été conclue le 16 février 2010 afin de poursuivre les activités de la RIDR pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le terme initial de cette dernière entente se termine le 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* et 618 du *Code municipal du Québec* prévoient que les municipalités membres de la RIDR disposent d'un délai de 3 mois, après la fin de l'entente, pour la renouveler ou adopter une nouvelle entente prévoyant le maintien de la RIDR;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur, les parties à celle-ci conviennent qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente afin de prévoir le maintien de la RIDR et de ses activités relatives à la gestion des matières résiduelles sur les territoires des municipalités membres;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay approuve les conditions et modalités prévues à l'entente intermunicipale révisée relative à la gestion déléguée des matières résiduelles de la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR);

Que la mairesse, Francine Asselin-Bélisle et le directeur général et secrétaire-trésorier, Richard Gagnon soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, cette dite entente;

ET

Que la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Banque Laurentienne – Financement
- Loi sur les chiens dangereux
- Bibliothèque – Soumission
- Poste Canada – Boîtes postales
- COVID-19 – Activités estivales annulées jusqu'à la fin août
- Entretien des chemins d'hiver – Avis public pour appel d'offres SEAO

10. VARIA

2020-05-09

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h45

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2020-05-06.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse